

Séquence 4. Coopération avec l'enquête (contingent militaire)

Objet

Examiner comment le commandant d'un contingent ou d'une unité militaire coopère avec l'enquête conjointe de l'ONU et d'un État Membre sur une allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.

Résultats de l'apprentissage des participants

À la fin de la session, les apprenants sauront :

- Prendre les mesures qui s'imposent en vue de soutenir une enquête menée conjointement par un État Membre et l'ONU sur une allégation de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant un membre du contingent.
- répondre aux demandes de renseignements sur l'allégation sans enfreindre les règles de confidentialité de l'ONU.

Durée

Travail en groupe : la durée de la séquence est d'une heure, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Travail individuel : la durée de la séquence est de trente-cinq minutes, ce qui inclut les commentaires du formateur.

Méthode

Scénario avec des questions posées à l'apprenant ou aux apprenants.

Consignes

Avant la séquence, imprimez les supports de formation ci-après :

- **Consignes** : un exemplaire par formateur.
- **Fiches – Séquence 4** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur. Découpez les deux cartes d'information le long des lignes pointillées.
- **Grille de solution de la séquence 4** : un exemplaire par formateur.
- **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)** : un exemplaire par apprenant et un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).
- **Glossaire** : un exemplaire par formateur (voir **Ressources clés**).

Lorsque vous réalisez la séquence avec un groupe d'apprenants, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail en groupe)	Durée
Introduction. Expliquez l'objectif de la séquence et le fait que la performance des groupes sera évaluée sur la base des exposés présentés. Donnez des conseils sur la manière de gérer les émotions et les désaccords (voir Guide de l'instructeur sur les séquences).	Deux minutes
Travail en groupe (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes) Répartissez les apprenants en petits groupes (par exemple, quatre groupes de cinq apprenants). Expliquez aux groupes qu'ils recevront un scénario comportant deux questions, qu'ils devront examiner et auxquelles ils devront répondre. Tous les groupes reçoivent le même scénario avec les mêmes questions. Demandez-leur d'être prêts à présenter leurs réponses aux deux questions en plénière. Distribuez le scénario avec les questions à tous les groupes (Fiches – Séquence 4, activité 1).	Dix minutes
Exposés des groupes (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)	Dix minutes

<p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses aux questions 1 et 2.</p> <p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue leur performance sur la base des « comportements observés » propres à la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 4. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	
<p>Commentaires du formateur (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)</p> <p>Une fois que les quatre groupes ont terminé de présenter leurs exposés, le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à tous les groupes sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p>	Huit minutes.
<p>Travail en groupe (activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Expliquez que chaque groupe recevra un deuxième scénario et devra examiner la question suivante : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ».</p>	Dix minutes

Distribuez le scénario et la question à tous les groupes (Fiches – Séquence 4, activité 2).	
<p>Exposés des groupes (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)</p> <p>Demandez à chaque groupe de présenter ses réponses à la question posée.</p> <p>Conseil – Afin d'éviter les répétitions, les formateurs peuvent demander à deux groupes de présenter leurs réponses et aux deux autres groupes de n'ajouter que des points nouveaux ou complémentaires.</p> <p>Pendant que les groupes présentent leurs exposés, l'un des formateurs évalue la performance de chaque groupe sur la base des « comportements observés » propres à cette partie de la séquence qui figurent dans la Grille de solution de la séquence 4. Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de chaque groupe.</p>	Dix minutes

Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)	Dix minutes
<p>Le formateur principal s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à chaque groupe tour à tour sur le contenu de leurs exposés en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p> <p>Distribuez l'Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) à tous les apprenants et encouragez-les à l'emporter avec eux lors de leur prochain déploiement. Cette infographie indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.</p>	

Lorsque vous réalisez la séquence avec un apprenant, veuillez appliquer les consignes suivantes :

Consignes (travail individuel)	Durée
Introduction. Expliquez l'objectif de la séquence et précisez que la performance de l'apprenant sera évaluée sur la base de la qualité de ses réponses.	Une minute
Travail individuel (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes) Demander à l'apprenant de lire le scénario et de préparer sa réponse aux questions 1 et 2 (Fiches – Séquence 4, activité 1).	Neuf minutes

Exposé individuel (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)	Demandez à l'apprenant de fournir au formateur ses réponses aux questions 1 et 2. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 4 . Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.	Cinq minutes
Commentaires du formateur (Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes)	Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4 , sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.	Cinq minutes
Travail individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)	Demander à l'apprenant de lire le deuxième scénario et de préparer sa réponse à la question suivante : « Répondez à la question de la responsable de l'ONG locale <u>sans divulguer d'informations qui doivent rester confidentielles</u> selon les règles de l'ONU ».	Cinq minutes
Exposé individuel (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)	Demandez à l'apprenant de présenter sa réponse au formateur. Pendant que l'apprenant donne sa réponse, le formateur évalue la performance de l'apprenant sur la base des « comportements observés » propres à cette partie de la séquence figurant dans la Grille de solution de la séquence 4 . Il utilise également la grille de solution pour noter les performances de l'apprenant.	Cinq minutes

Commentaires du formateur (Activité 2 : traitement des informations confidentielles)	Cinq minutes
<p>Le formateur s'appuie sur les orientations fournies dans la Grille de solution de la séquence 4, sous l'intitulé « mesures attendues », pour faire part de ses commentaires à l'apprenant en soulignant les aspects corrects ainsi que les aspects incorrects ou manquants.</p> <p>Distribuez l'Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires) et encouragez l'apprenant à l'emporter avec lui lors de son prochain déploiement. Cette infographie indique ce qu'il advient d'une allégation de faute impliquant un membre d'un contingent militaire une fois qu'elle a été signalée à l'ONU, précise qui fait quoi lorsque l'allégation est signalée et fait l'objet d'une enquête, et expose les conséquences en cas de faute avérée.</p>	

Fiches – Séquence 4

Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes

Scénario 1

L'un des membres de votre contingent a été accusé d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. La capitale de votre pays a été informée de l'allégation et a accepté de mener une enquête conjointe avec l'ONU.

Votre pays a nommé un enquêteur national chargé de diriger l'enquête. En outre, le Bureau des services de contrôle interne a détaché l'un de ses enquêteurs sur le terrain pour aider l'enquêteur national.

L'enquêteur national vous a appelé hier pour vous informer qu'une équipe formée de deux enquêteurs arrivera dans votre camp dans une semaine afin d'interroger les membres de votre contingent et de recueillir d'autres informations.

Question 1. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs avant leur arrivée.

Question 2. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour aider les enquêteurs à leur arrivée.

Activité 2 : traitement des informations confidentielles

Scénario 2

Au cours des deux dernières semaines, vous avez appris que Peter, un des membres de votre contingent, est accusé d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, plus précisément d'avoir eu des relations sexuelles avec une jeune fille de 16 ans, Emily, et de l'avoir mise enceinte. Emily vit dans le village voisin, où tout le monde se connaît.

Deux semaines après le départ de l'équipe chargée de l'enquête, vous participez à une réunion avec des représentants locaux afin de discuter de la situation en matière de sécurité. Lors de la réunion, une responsable d'ONG locale vous informe qu'elle a entendu des rumeurs concernant l'allégation de faute impliquant le contingent. Elle sait qu'une équipe d'enquêteurs s'est récemment rendue dans votre camp. Elle est en colère et demande plus d'informations.

Tâche : répondez à la question de la responsable de l'ONG locale sans divulguer d'informations qui devraient rester confidentielles selon les règles de l'ONU.

Grille de solution de la séquence 4

Activité 1 : comment coopérer avec les enquêtes

Question 1. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour soutenir les enquêteurs avant leur arrivée.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
A. Sait que les commandants des contingents militaires sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées conjointement par les États Membres et l'ONU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Est capable de citer <u>au moins deux exemples</u> de mesures à prendre pour aider les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>L'apprenant sait que les commandants des contingents militaires sont tenus de coopérer avec les enquêtes menées conjointement par les États Membres et l'ONU</p>
	<p>On trouvera ci-après des exemples de mesures à prendre pour soutenir les enquêteurs <u>avant</u> leur arrivée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Préservez les preuves. Par exemple, mettez en lieu sûr les éléments de preuve dont les enquêteurs pourraient avoir besoin à leur arrivée, comme les registres d'entrée et de sortie du personnel, afin d'éviter toute altération des preuves. ● Ne pas interférer avec l'enquête. Par exemple, demandez aux membres de l'unité de renvoyer tout habitant qui voudrait les entretenir de l'incident à l'Équipe déontologie et discipline de la mission et veiller à ce que l'unité dispose des coordonnées de l'Équipe. Si vous ou des membres de votre contingent essayez de parler aux victimes et aux témoins, cela peut les intimider et fausser leur témoignage. Toute ingérence dans l'enquête sera considérée comme une faute par l'ONU et pourra même être constitutive d'infraction en droit national. ● Ne pas redéployer ailleurs ou faire rapatrier les membres du contingent qui font l'objet d'une enquête. Si votre contingent doit faire l'objet d'une rotation, demandez à la mission son autorisation avant de faire rapatrier toute personne faisant l'objet d'une enquête. <p>On trouvera ci-après d'autres mesures à prendre en vue de coopérer avec les enquêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Empêchez le membre du contingent faisant l'objet de l'enquête de récidiver. Par exemple, confinez les membres du contingent accusés de faute dans le camp et leur interdire l'accès aux armes à feu. ● Protégez la sécurité et le bien-être des membres du contingent qui font l'objet de l'enquête. Par exemple, protégez-les des représailles de la population locale en les confinant dans le camp et préservez leur bien-être en leur permettant de faire de l'exercice et d'avoir des contacts réguliers avec leurs amis et leur famille restés au pays. ● Prévenez d'autres fautes. Par exemple, passez en revue les mesures que vous avez mises en place au camp en vue de

	prévenir les fautes et décidez si certaines de ces mesures doivent être renforcées.
--	---

Question 2. Citez au moins deux mesures que vous pouvez prendre pour soutenir les enquêteurs après leur arrivée.

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
C. Est capable de citer au moins deux exemples de mesures à prendre pour soutenir les enquêteurs à leur arrivée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>On trouvera ci-après des exemples de mesures à prendre pour soutenir les enquêteurs après leur arrivée au camp du contingent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisez les enquêteurs à interroger les membres de votre contingent. • Autorisez les enquêteurs à fouiller les lieux. • Fournissez les informations et les documents dont les enquêteurs pourraient avoir besoin, comme les registres d'entrée et de sortie du personnel.

Informations supplémentaires :

Si un apprenant demande ce qui se passe lorsqu'une demande de reconnaissance de paternité est déposée contre un membre du contingent une fois rentré dans son pays, le formateur donne les informations suivantes :

- Le Secrétariat de l'ONU et le pays fournisseur de contingents collaboreront pour aider la victime d'exploitation et d'atteintes sexuelles à déposer une demande de reconnaissance de paternité et une demande de pension alimentaire.
- Tous les pays fournisseurs de contingents se sont engagés à faciliter les demandes de reconnaissance de paternité à l'encontre des membres de leurs contingents. Le formateur peut se référer au paragraphe pertinent ci-après tiré du Modèle de mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et les pays contributeurs de contingents :

« 7.26 Le Gouvernement comprend l'importance qui s'attache à donner suite aux actions en reconnaissance de paternité qui pourraient être engagées à l'encontre de membres de son contingent. Dans la mesure où sa législation nationale le permet, il

s'emploie à faciliter la soumission aux autorités nationales compétentes des actions de ce type qui lui sont transmises par l'Organisation des Nations Unies. Lorsque la législation nationale ne reconnaît pas à l'Organisation la compétence légale voulue pour transmettre de telles actions, celles-ci seront présentées au Gouvernement par les autorités compétentes du pays hôte, conformément aux procédures applicables. L'Organisation doit s'assurer que ces actions sont accompagnées des preuves nécessaires, par exemple un échantillon de l'ADN de l'enfant, si c'est ce que prévoit la législation du pays fournissant le contingent.» Source : chapitre 9, Modèle de mémorandum d'accord pour les contingents militaires et Modèle de mémorandum d'accord pour les unités de police constituées (A/75/121), 31 août 2020.

Activité 2 : traitement des informations confidentielles

Comportements observés	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
D. Lorsqu'il répond aux demandes de renseignements sur l'allégation, le commandant ne divulgue pas d'informations confidentielles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cocher	Mesures attendues
	<p>Le commandant est autorisé à divulguer des informations générales sur le type d'allégation sans révéler l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ni le contenu de l'allégation. Par exemple, il est autorisé à dire : « Une enquête menée conjointement par l'ONU et un État Membre est en cours concernant une allégation d'acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles portée contre l'un des membres de mon contingent ».</p> <p>Le commandant n'est pas autorisé à divulguer aux représentants locaux des informations susceptibles de révéler l'identité et la nationalité des victimes et des autres personnes impliquées dans la faute, ainsi que le contenu de l'allégation, car ces informations sont confidentielles. Ce type d'informations confidentielles ne peut être divulgué qu'aux personnes autorisées à traiter une allégation (par exemple, la chaîne de commandement de l'ONU, l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline) et à mener une enquête (par exemple, un enquêteur national, le Bureau des services de contrôle interne ou un enquêteur désigné par la mission).</p>

On trouvera ci-après des exemples d'informations confidentielles que le commandant n'est pas autorisé à divulguer :

- Les informations pouvant permettre d'identifier le membre du contingent contre lequel l'allégation a été faite, comme son nom ou numéro de passeport.
- Les informations pouvant permettre d'identifier la victime, comme son nom, son âge, son lieu de résidence et l'identité de ses parents ou des membres de sa famille. Étant donné qu'Emily vit dans un petit village où tout le monde se connaît, des informations comme le fait que l'allégation d'acte d'exploitation et d'atteintes sexuelles concerne une jeune femme de moins de 18 ans et une demande de reconnaissance de paternité peuvent suffire à identifier la victime et ne doivent pas être divulguées.
- Les informations pouvant permettre d'identifier d'autres personnes impliquées, comme les témoins.
- Les nationalités de la victime et du membre de votre contingent. [Note au formateur : la victime n'a pas toujours la nationalité du pays hôte. De même, dans certains contingents, le membre du contingent peut ne pas avoir la même nationalité que le commandant].
- Les informations sur l'allégation, tels que les faits précis, le lieu, le moment et les personnes impliquées.

Informations supplémentaires :

Il serait également souhaitable que le commandant prenne les mesures suivantes :

- Renvoyer la responsable de l'ONG vers l'Équipe déontologie et discipline ou le Coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline de la mission pour toute information complémentaire concernant l'allégation.
- Expliquer quel sort est réservé à l'allégation de faute une fois qu'elle a été signalée à l'ONU [voir **Infographie sur les allégations de faute (contingents militaires)**].
- Expliquer que le commandant doit garder les informations confidentielles afin de protéger la victime et sa famille ainsi que les témoins.
- Garder une attitude calme et respectueuse face à une attitude conflictuelle.

	Notes du formateur sur la performance du groupe ou de l'apprenant
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	
G r o u p e 3	

G r o u p e 4	
	Noms des apprenants
G r o u p e 1	
G r o u p e 2	

G r o u p e 3	
G r o u p e 4	